

Séance régulière du 19 août 2024
Procès-verbal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 19 août 2024 à 19 h.

À laquelle sont présents,

Monsieur Michel Pelletier, maire, ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no 1
Doris Jetté	Siège no 2
Régent Michaud	Siège no 3
Sylvie Lacoursière	Siège no 4
Denis Bergeron	Siège no 5
Georges Lysight	Siège no 6

Les membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h04, sous la présidence de M. Michel Pelletier, maire.

Assiste également à la séance Mme Mamou Kaba, directrice générale et greffière-trésorière.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Le maire fait un retour sur ses activités durant le mois et l'avancement des divers dossiers administratifs.

Le maire parle des diverses interventions fait lors de la tempête Debby les 9 et 10 août 2024 :

- Aller sur le terrain avec la sureté du Québec et les pompiers pour constater les dégâts et sécuriser les lieux
- Vérifications des dommages constatés sur l'entrée de plusieurs résidences
- Déclaration des sinistres avec le ministère de la sécurité publique
- Distribution de l'eau aux citoyens manquant d'eau
- Rencontre et visitent des lieux sinistrés avec l'ingénieur Ghislain Lambert, la directrice générale, le coordonnateur des travaux publics et les élus.
- Début des travaux de réfection

~~168-08-2024~~
RÉFÉRENCE
171-08-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par madame la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024

3. CORRESPONDANCE

3.1. Demande d'appui cercle des fermières – Projet nouveau Horizon

3.2. Lettre de deux citoyens concernant la déviation sur Paul-Lemay (Camionnage)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION

5.1. Adoption des dépenses de juillet 2024

5.2. Rapport de la greffière-trésorière sur les recettes et dépenses au 31 juillet 2024

5.3. Prix de mérite de M. le conseiller Georges Lysight au congrès annuel FQM-2024

5.4. Adoption de la politique de gestion des documents institutionnels

6. RESSOURCE HUMAINE

6.1. Autorisation à l'inspecteur Boubacar Gaye à travailler les samedis sur les dossiers d'urbanisme

6.2. Participation de la directrice générale et greffière trésorière à la formation ABC/DG

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

AUCUN DOSSIER

8. TRANSPORT/VOIRIE

- 8.1. Résolution – Reddition de compte – Projet PRABAM
- 8.2. Mandater l'ingénieur Ghislain Lambert pour l'étude des travaux de réfection sur le Rang Waterloo et sur le Chemin du Lac Rond
- 8.3. Prolongement d'aqueduc - Travaux exécutés par la Compagnie Forage 3D LTÉE – TECQ 2019/2024 - Paiement des frais du premier décompte

9. URBANISME

10. ENVIRONNEMENT

- 10.1. Achat de bacs de récupération d'eau

11. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

- 11.1. Achat Infoteck – Poste de travail portatif avec accessoires

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SESSION

2. PROCÈS-VERBAUX

169-08-2024
RÉFÉRENCE
172-08-2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.

Monsieur le maire demande le vote.

3. CORRESPONDANCE

- 3.1. DEMANDE D'APPUI CERCLE DES FERMIFIÈRES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens ont posé des questions:

- Sur l'évolution des travaux de réfection sur l'ensemble de la municipalité.
- Sur une demande d'enregistrement visuel des séances
- Le changement de place du panneau d'annonce 50 km sur Trépanier
- La question de vitesse des camions sur le rang Paul Lemay

5. ADMINISTRATION

170-08-2024
RÉFÉRENCE
173-08-2024

ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 31 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu d'autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 juillet 2024 totalisant un montant de 147 397.204\$ tel que présenté.

Groupe CLR	349.08\$
Hydro-Québec	355.16\$
Service de cartes Desjardins	4856.23\$
Sogetel	101.13\$
Télus	69.58\$
Les attaches Auto-M. G Enr	243.64\$
Louis Grenier	387.09\$
Construction et Agrégats Lessard	2177.24\$
Excavation Arseneault	9387.32
Patrick Morin	34.48\$
Félix sécurité INC.	1208.28\$
Pavage Gravel	11 057.46\$
François Lussier	1199.15\$
Kenworth Maska	511.42\$
Qualilab Inspection Inc.	3044.26\$
Kersia Canada Ltée	476.90\$
Location CDA INC.	599.39\$
Québec Municipal	224.20\$
Martin Harvey	100. \$
Service Plus G.M	4081.61\$
Nordikeau Inc.	1242.60\$
Spectralite/signo plus	431.69\$
BMR – Matériaux F.P.	2176.91\$
Transport Viateur St-Yves INC.	36 165.55\$
Aie information Inc.	218.44\$
Bergeron électrique	3780.67\$
Boisvert Mini-Mécanick	11.50\$
Cam-drain	402.41\$

Carquest Louiseville	65.51\$
EMCO QUÉBEC Crédit	2351.16\$
Épicerie Jacques Lessard	349.63\$
Fond d'information sur le territoire	24\$
Gagnon et Fils (1983) Inc	132.80\$
MRC de Maskinongé	5226.79\$
Municipalité de Ste-Ursule	1441.19\$
Municipalité de St-Léon-le-Grand	4604.15\$
Canadien national	3289.50\$
Bélangier Sauvé	587.81\$
Sonia Bellemare	159.41\$
Evelyne Caya-Pelletier	569.34\$
Infoteck	272.93\$
Mamou Kaba	71.45\$
Aerzen	242.72\$
Broderie Aile D'Art	709.41\$
Centre de rénovation St-Paulin (Home hardware)	563.16\$
Construction Patrice Bélair	39 677.87\$
Garage A. Plante	27.59\$
Sylvie Lacoursière	113.83\$
Vitro-Bois	2023.56\$
Total	147 397.20\$

Monsieur le maire demande le vote.

~~171-08-2024~~
RÉFÉRENCE
174-08-2024

RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt du rapport sur les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales de la municipalité au 31 juillet 2024 tel que présenté par la greffière-trésorière

Monsieur le maire demande le vote.

~~172-08-2024~~
RÉFÉRENCE
175-08-2024

PRIX DE MÉRITE DE M. LE CONSEILLER GEORGES LYSIGHT AU CONGRÈS ANNUEL FQM-2024

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la fédération québécoises des municipalités tiendra son congrès annuel du 26 au 28 septembre 2024 à Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller M. Georges Lysight a 35 ans de services à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont et méritera un prix à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lacoursière appuyé par madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu que le conseil autorise la participation de monsieur le conseiller Georges Lysight, au congrès annuel FQM 2024;

QUE les membres du conseil autorisent le paiement des frais de séjours d'hôtel de M. le conseiller Georges Lysight.

Monsieur le maire demande le vote.

~~173-08-2024~~
RÉFÉRENCE
~~176-08-2024~~

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se doter d'un cadre de gestion uniforme favorisant les moyens et les ressources les plus efficaces pour organiser, repérer, diffuser, reproduire, conserver et éliminer les documents de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de s'acquitter de ses obligations en matière de gestion documentaire, et ce, en conformité avec les lois et règlements en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les archives de la Municipalité constituent un actif informationnel stratégique qui contribue à la réalisation de sa mission et qu'il lui importe d'assurer, par une gestion adéquate, leur fiabilité, leur authenticité et leur intégrité tout au long de leur cycle de vie;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Doris Jetté, appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu que ce conseil adopte la politique de gestion des documents institutionnels telle que présentée au conseil.

Monsieur le maire demande le vote.

6. RESSOURCE HUMAINE

~~174-08-2024~~
RÉFÉRENCE
~~177-08-2024~~

AUTORISATION À L'INSPECTEUR BOUBACAR GAYE À TRAVAILLER LES SAMEDIS SUR LES DOSSIERS D'URBANISME

CONSIDÉRANT l'inspecteur Boubacar Gaye, travaille huit heures par semaine, pour la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont;

CONSIDÉRANT la forte demande de la population en matière d'urbanisme,

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu que le conseil municipal autorise l'inspecteur Boubacar Gaye, à travailler une journée supplémentaire l'été, afin de combler les besoins en matière d'urbanisme.

Monsieur le maire demande le vote.

~~175-08-2024~~
RÉFÉRENCE
178-08-2024

PARTICIPATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE À LA FORMATION ABC/DG

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre une formation pour les gestionnaires municipaux qui détiennent moins de trois ans d'expérience;

CONSIDÉRANT QUE la formation se donne en présentiel à l'Hôtel Québec les 3 et 4 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la formation est gratuite;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu que ce conseil autorise la directrice générale et greffière et trésorière à participer à la formation ABC/DG de l'ADMQ les 3 et 4 octobre prochain. Toutes les dépenses afférentes à cette formation sont à la charge de la municipalité, comprenant le déplacement, les repas et l'hébergement s'il y a lieu.

Monsieur le maire demande le vote.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. AUCUN DOSSIER

8. TRANSPORT/VOIRIE

~~176-08-2024~~
RÉFÉRENCE
179-08-2024

RÉSOLUTION – REDDITION DE COMPTE – PROJET PRABAM

ATTENDU QUE le projet d'agrandissement du garage municipal a été complété;

ATTENDU QUE le versement de la subvention est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement à la municipalité en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvé, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes du projet doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud appuyé par madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont approuve les dépenses relatives au projet d'agrandissement du garage municipal.

Monsieur le maire demande le vote.

~~177-08-2024~~
RÉFÉRENCE
180-08-2024

MANDATER L'INGÉNIEUR GHYSLAIN LAMBERT POUR L'ÉTUDE DES TRAVAUX DE REFECTION SUR LE RANG WATERLOO ET SUR LE CHEMIN DU LAC ROND

CONSIDÉRANT QUE les bris de ponceaux survenus sur le rang Waterloo et lac rond lors des pluies en date du 9 et 10 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont retient les services de Monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur pour la préparation des plans, devis, soumission, ainsi que la surveillance des travaux.

Monsieur le maire demande le vote.

~~178-08-2024~~
RÉFÉRENCE
181-08-2024

PROLONGEMENT D'AQUEDUC - TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LA COMPAGNIE FORAGE 3D LTÉE-TECQ2019/2024 - PAIEMENT DES FRAIS DU PREMIER DÉCOMPTE

CONSIDÉRANT les travaux d'aqueduc et de voirie acceptés par le ministère des affaires municipales et de l'habitation dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)2019-2024 prévus ce printemps/été 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les coûts de ce projet seront assumés par le programme (TECQ) 2019-2024 ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 120-06-2024 octroyant le contrat des travaux à la compagnie Forage 3D LTÉE;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur monsieur Francis Paul Gélinas fait le suivi des travaux et recommande le paiement du premier décompte daté du 18 juillet 2024, projet numéro 2024-101 de la compagnie Forage 3D LTÉE au montant de 188 128.33\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Doris Jetté appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu que ce conseil, accepte le paiement du premier décompte lié aux travaux d'aqueduc et de voirie sur les rues Trépanier et Philibert de la compagnie Forage 3D Ltée au montant de 188 128.33 \$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

9. URBANISME

10. ENVIRONNEMENT

~~179-08-2024~~
RÉFÉRENCE
182-08-2024

ACHAT DE BACS DE RÉCUPÉRATION D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau Potable (SQEEP), doit mobiliser la population à réduire le gaspillage d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dans ce cadre a décidé d'octroyer des bacs de récupérations aux citoyens désirant, au coût de 45\$ par bac

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu que ce conseil autorise l'achat de 20 bacs de récupération d'eau au coût total de 2023.56\$ taxes incluses.

Monsieur le maire demande le vote.

11. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

~~180-08-2024~~
RÉFÉRENCE
183-08-2024

ACHAT INFOTECK-POSTE DE TRAVAIL PORTATIF AVEC ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT QUE l'équipement informatique de la bibliothèque de la municipalité est désuet;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'équipement permettra à notre coordonnatrice de la bibliothèque madame Evelyne-Caya-Pelletier d'être plus productif et améliorera l'ergonomie du poste de travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité récupérera certains des vieux équipements pour les réutiliser ou les conserver pour dépannage;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie INFOTECK de Shawinigan s'occupe du support des postes de travail des employés de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fasse l'acquisition de l'équipement auprès D'INFOTECK.

Monsieur le maire demande le vote.

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens font la demande :

- D'un micro pour mieux entendre les élus quand ils parlent lors des réunions du conseil
- De s'occuper du barrage
- Retracer le ralentissement 40 kilomètres heure sur le rang Waterloo

14. CLÔTURE DE LA SESSION

~~181-08-2024~~
RÉFÉRENCE
184-08-2024

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu de clore la présente séance à 19h58.

Michel Pelletier
Maire

Mamou Kaba
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Michel Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Pelletier, maire